



Appel aux artistes et graphistes

L'équipe de la Galerie d'art du Parc invite les **artistes professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation** à soumettre une proposition pour le projet *Éclat des lieux* qui soulignera le 300^e anniversaire du manoir de Tonnancour, [monument historique de la Ville, construit en 1723-1725](#).

[Éclat des lieux](#) est un projet de création d'une œuvre numérique imprimée de grandes dimensions qui sera réalisée par un duo composé d'un.e artiste en art visuel de la Mauricie et d'un.e graphiste. Cette œuvre sera installée dans les 17 fenêtres composant la façade principale du manoir qui sera illuminée à la tombée de la nuit.

Cette initiative s'inscrit dans la refonte de la signature visuelle de la Galerie d'art du Parc et permettra de réactualiser l'image du Manoir dans le paysage trifluvien. L'œuvre permettra à l'édifice de devenir une vitrine de l'art contemporain au centre-ville, d'offrir un regard extérieur sur ce qui se passe à l'intérieur.

Les artistes et graphistes qui souhaitent soumettre un dossier pour le projet *Éclat des lieux* doivent le faire **au plus tard le 1^{er} mars 2023** à minuit et respecter les critères énoncés ici-bas.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Corresponde à la définition d'artistes professionnel.le.s¹ **ou en voie de professionnalisation**.
- Présenter un projet inédit
- Le projet doit respecter la mission de la Galerie d'art du Parc et les valeurs de celle-ci (respect, l'accueil/convivialité, l'ouverture d'esprit, la recherche et l'innovation en art actuel)
- Artiste et graphiste devront être disponibles pour réaliser l'œuvre entre les mois d'avril et juillet 2023.

CONDITIONS DE CRÉATION

- La rémunération de l'artiste et du graphiste respecte les normes CARFAC.
- L'équipe de la Galerie d'art du Parc se chargera d'imprimer l'œuvre et d'installer celle-ci.
- La direction artistique de la Galerie d'art du Parc supervisera la conceptualisation de l'œuvre.

DOCUMENTS DEMANDÉS

- Une biographie (maximum 150 mots)
- Un curriculum vitae à jour
- Une description du projet (maximum 300 mots)
- Portfolio de 10 images d'œuvres antérieures ou en cours (format JPEG)
- Croquis ou rendu numérique présentant le concept proposé

MERCI D'ENVOYER LES DOCUMENTS DEMANDÉS AVANT LE 1^{er} mars 2023 AU COURRIEL SUIVANT
coordination@galeriedartduparc.qc.ca

¹ Selon les quatre critères définis dans la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c.S-32.01) :

i. Se déclarer artiste professionnel ii. Créer des œuvres pour son propre compte. iii. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur reconnu par les pairs. iv. A reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.